

Une enquête de  
**L'OBSERVATOIRE  
DES FAMILLES**  
de Loir-et-Cher

# ÊTRE PARENT D'UN ENFANT DE 6 À 12 ANS

Synthèse  
Enquête 2016

## Les objectifs de l'enquête :

- Appréhender les préoccupations des familles ayant des enfants âgés de 6 à 12 ans
- Observer la manière dont elles s'informent
- Appréécier la manière dont les familles font face à certaines difficultés
- Cerner leurs éventuels besoins de soutien
- Déterminer quels type(s) d'action(s) devraient être mises en place afin de répondre aux mieux à leurs attentes

## Méthodologie

<b>Cible</b>	parents avec au moins un enfant à charge âgé de 6 à 12 ans
<b>Envoi</b>	3000 questionnaires par voie postale
<b>Source</b>	base allocataires CAF
<b>Démarrage</b>	septembre 2016
<b>Retour</b>	420
<b>Analyse</b>	logiciel Question Data

## Les 6-12 ans, une tranche d'âge pas assez étudiée

Les parents sont au cœur du développement des enfants.

La recherche sur le développement des jeunes enfants montre que le contexte dans lequel ils évoluent et les expériences qu'ils vivent (parcours scolaire, relations avec les autres, leur confiance en eux, leurs intérêts, etc...), qu'elles soient positives ou négatives, influenceront différents aspects de leur développement global.

Ainsi, il importe d'agir le plus tôt possible dans la vie des enfants, il convient de soutenir et valoriser le rôle des

parents, premiers éducateurs de l'enfant. Les parents et la famille sont les mieux placés pour en parler et l'enquête est un outil unique pour faire remonter cette parole.

L'UDAF du Loir-et-Cher a choisi d'étudier la tranche d'âge de 6 à 12 ans car elle est moins étudiée que les autres : la petite enfance suscite une attention particulière tout comme l'adolescence. Or, ce n'est pas le cas pour cette période de transition.

A titre d'exemple, il existe des lieux spécifiques de soutien sur la petite enfance : la pro-

tection maternelle et infantile (PMI), les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP). Pour la période de l'adolescence, il existe la maison des ados (MDA). Ainsi rien n'est prévu pour les parents d'enfants de 6 à 12 ans.

De par ses missions légales de défense et de représentation des familles, il appartient à l'UDAF du Loir-et-Cher d'apporter des informations crédibles sur les attentes des familles, et particulièrement les besoins non couverts.

## Profils des répondants

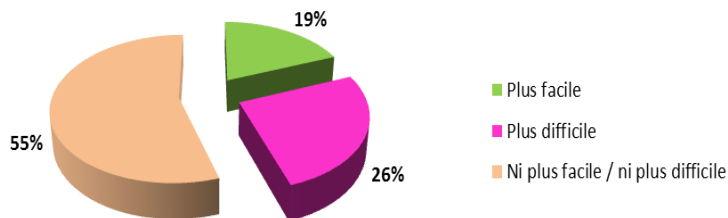
85% des répondants vivent en couple  
60% ont deux enfants  
6% ont un enfant  
33% ont trois enfants et plus

L'échantillon représente un ensemble de 988 enfants à charge. 68% des enfants ont entre 6 et 12 ans.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés et les ouvriers.

# LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS D'ENFANT DE 6 À 12 ANS

☞ Par rapport à la période de l'enfance de 0 à 5 ans, celle de 6 à 12 ans vous paraît :



Pour 26% des répondants, il est plus difficile d'élever des enfants âgés de 6 à 12 ans (par rapport à la période de 0 à 5 ans), mais pour la moitié des parents ce n'est ni plus difficile, ni plus facile.

Pour cette période de l'enfance, les préoccupations et besoins de soutien sont nombreux : principalement la gestion des écrans, le suivi de la scolarité (devoir, orientation) et l'affirmation de l'autorité.

On remarque que les préoccupations s'additionnent : les préoccupations scolaires sont liées à celles des écrans. Inversement, l'absence d'inquiétude à gérer les relations avec les autres enfants s'accompagne d'une absence d'inquiétude pour aborder les sujets délicats.

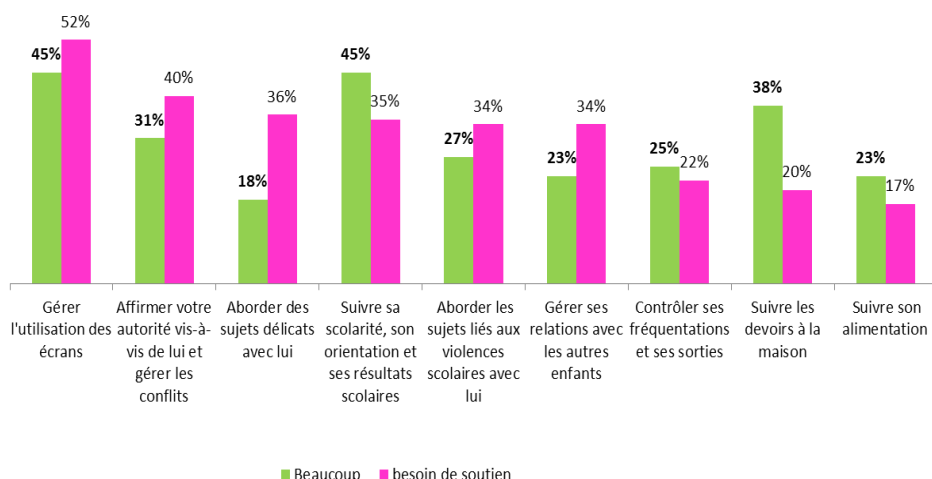
Les besoins de soutien sont en corrélation avec les sujets de préoccupations. 52% des répondants ont cité comme besoin « gérer l'utilisation des écrans », devant « affirmer votre autorité vis-à-vis de lui et gérer les conflits », puis « aborder des sujets délicats » avec lui.

D'une manière générale leurs préoccupations concernent aussi bien l'école, la maison, que l'environnement relationnel.

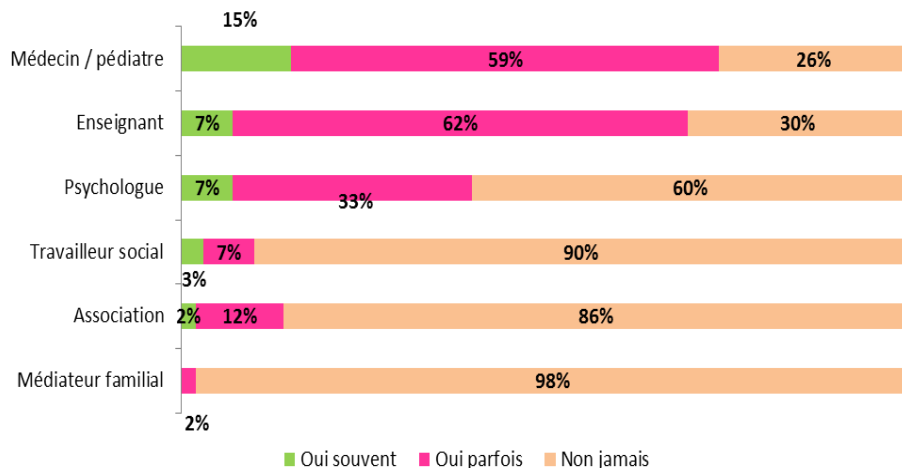
En terme d'écoute et d'échange, l'autre parent est l'interlocuteur privilégié par 78% des répondants-avant les amis et les grands-parents. En cas de difficulté, le médecin (et / ou pédiatre) est le professionnel de référence (74%). Le corps enseignant est largement cité (69%).

En revanche, les travailleurs sociaux, et les associations sont moins reconnus comme des professionnels de soutien à la parentalité.

☞ Parmi les sujets suivants et concernant votre (vos) enfant(s) âgés de 6 à 12 ans, quels sont les sujets qui vous préoccupent "beaucoup" et pour quels sujets vous auriez besoin de soutien?



☞ Quand vous avez des questions, ou rencontrez des difficultés concernant votre (vos) enfant(s) âgés de 6 à 12 ans, vers qui vous arrive-t-il de prendre conseil ?



# LES ACTIONS DE PARENTALITÉ

Pour s'informer, les parents ont recours à divers moyens, mais en priorité ils utilisent les livres (58%) et Internet (57%). 49% des répondants utilisateurs d'Internet estiment consulter des sites Internet de qualité.

**42% des répondants ont connaissance des activités de parentalité organisées à proximité de chez eux. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne régionale (34%).**

Ils identifient plus spécifiquement les conférence-débats (66%) et les groupes de paroles et d'échange entre parents (41%).

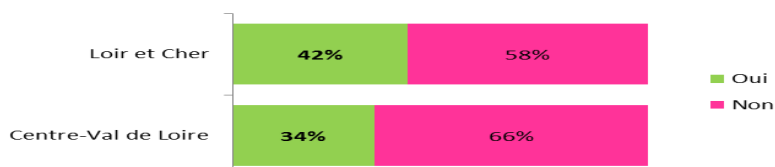
Parmi les actions prioritaires à mettre en place, les répondants citent : les ateliers parents-enfants (43%), les groupes de paroles et d'échanges entre parents (34%), l'entretien individuel avec un professionnel (31%).

En comparant les actions connues par les parents et celles désignées comme prioritaires ci-dessus, on peut constater que les actions les mieux connues ne sont pas forcément les plus privilégiées.

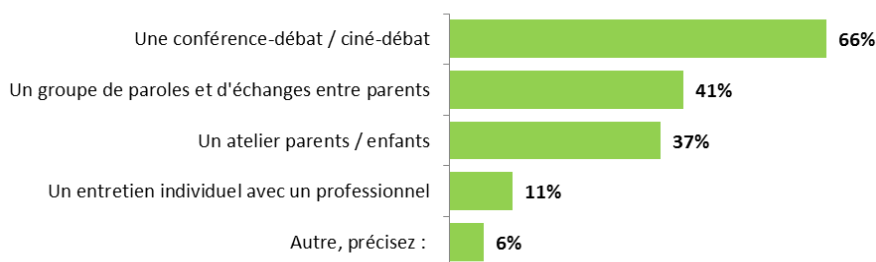
**Toutefois, le développement des actions de parentalité doit s'accompagner d'une adaptation aux besoins et aux contraintes des parents.**

Pour faciliter leur participation, la proximité (47%) et la garde de leur(s) enfant(s) (19%) sont les principaux critères à prendre en compte.

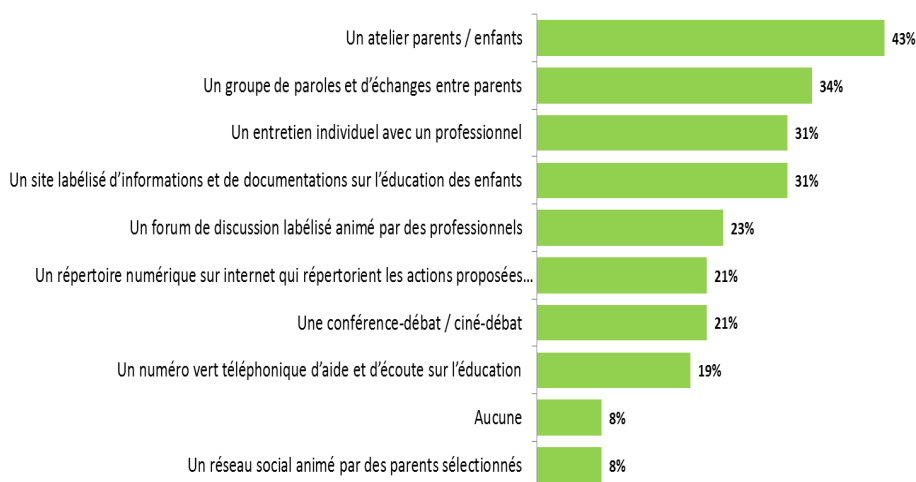
☞ Des activités sont organisées pour les parents afin d'échanger, de les informer sur l'éducation des enfants de 6 à 12 ans et ce dans divers lieux (les écoles, les associations, les mairies, les centres d'animation... Avez vous connaissance de ce type d'activité à proximité de chez vous ?



☞ Si oui, lesquelles ?



☞ Pour vous, si trois actions prioritaires devaient être mises en place pour vous informer ou vous soutenir, quelles seraient-elles ? (3 réponses maximum)



## 39% des répondants seraient intéressés par un lieu ressource sur les questions d'éducation des enfants âgés de 6 et 12 ans.

Certains lieux existent déjà pour la petite enfance (protection maternelle et infantile) et la maison des adolescents pour les jeunes, mais aucun lieu spécifique ne répond aux besoins de soutien à la parentalité pour cette tranche d'âge.

Des lieux ressources existent déjà dans le Loir et Cher, mais ils ne sont pas spécifiques à cette tranche d'âge. Ainsi, ils ne sont pas identifiés comme tels.

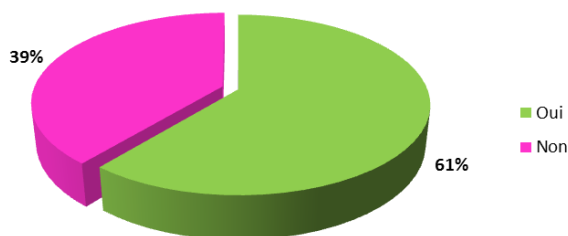
La catégorie « agriculteurs, cadres et professions libérales » est moins intéressée. L'âge des enfants n'a pas d'influence sur les réponses.

Les personnes estimant que la période de 6 à 12 ans est plus difficile sont intéressées par un lieu ressource. Inversement : ceux estimant la période plus facile ne souhaitent pas bénéficier d'un lieu ressource.

Globalement, ce sont les personnes qui recherchent de l'information qui se montrent intéressées.

Enfin, Il est constaté un lien très significatif entre la consultation chez un psychologue et l'intérêt pour un lieu ressource: les personnes consultant un psychologue sont vivement intéressées par un lieu ressource et celles qui ne consultent pas ne sont pas intéressées.

☞ **Seriez-vous intéressé par un lieu ressource sur les questions d'éducation pour les 6-12 ans ? (Comme cela peut exister pour les adolescents avec la maison des ados ou sur la petite enfance avec la protection maternelle et infantile PMI).**



45, avenue du Maréchal Maunoury  
41000 BLOIS

Téléphone : 02 54 90 23 45  
Télécopie : 02 54 78 65 76  
Messagerie : udaf41@udaf41.org

[www.udaf41.org](http://www.udaf41.org)

Résultats complets sur  
simple demande.

L'UDAF 41, force de proposition, de représentation et d'expression pour la défense de l'ensemble des familles de Loir et Cher  
Lieu de concertation et de réflexion, l'UDAF :

- Exprime l'avis des familles auprès de pouvoirs publics sur toutes les questions mettant en cause les intérêts familiaux,
- Dialogue avec le pouvoir politique : parlementaires, élus du département, collectivités locales
- Représente de plein droit l'ensemble des familles auprès de tous les organismes officiels
- Accueille, informe et oriente les familles
- Agit auprès des autorités et administrations pour résoudre les difficultés individuelles ou collectives des familles
- Gère tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge